

RTP 5361
TCHERNOFF

Docteur en Droit

LE

LE RÉPUBLICAIN

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

FORMATION ET ÉVOLUTION
DE LA DOCTRINE RÉPUBLICAINE

AVEC UNE PRÉFACE DE

A. ESMEIN

Professeur à la Faculté de Droit de Paris
Directeur-Adjoint à l'École pratique des Hautes-Études

« C'est une vérité établie dans notre siècle par l'étude de l'histoire du droit, que, chez un peuple progressif, les institutions nouvelles, successivement introduites, ne sont viables et durables qu'autant qu'elles se rattachent, par une transition largement ménagée, aux institutions antérieures qu'elles doivent remplacer. » — ESMEIN.

PARIS

A. PEDONE, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS
13, RUE SOUFFLOT, 13

1901

Bibliothèque Maison de l'Orient



130002

536p

RTP

A Monsieur Salomon Renucci,

Membre de l'Institut

Monsieur respectueux

J. Chaurouff

LE

PARTI RÉPUBLICAIN

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

DU MÊME AUTEUR :

Protection des Nationaux résidant à l'étranger, avec introduction sur la Souveraineté des Etats en droit international. — 1899, in-8°.

Code de commerce russe, traduit, annoté, avec introduction. — 1898, in-8°.

Assistance internationale. — Du nouveau rôle de l'assistance internationale et du droit de séjour des étrangers. — 1899, in-8°.

RTp 536p

I. TCHERNOFF

Docteur en Droit



LE

PARTI RÉPUBLICAIN

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

FORMATION ET ÉVOLUTION

DE LA DOCTRINE RÉPUBLICAINE

AVEC UNE PRÉFACE DE

A. ESMEIN

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Directeur-Adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes

« C'est une vérité établie dans notre siècle par l'étude de l'histoire du droit, que, chez un peuple progressif, les institutions nouvelles, successivement introduites, ne sont viables et durables qu'autant qu'elles se rattachent, par une transition largement ménagée, aux institutions antérieures qu'elles doivent remplacer. » — ESMEIN.

PARIS

A. PEDONE, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS

13, RUE SOUFFLOT, 13

1901

DÉDICACE

Il m'est agréable de remplir un devoir en dédiant cet ouvrage à mes MAITRES DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS;

A Monsieur LOUIS RENAULT

dont l'enseignement m'a été si utile et dont les conseils m'ont été si précieux au cours de mon premier travail.

Mon regret est profond de ne pouvoir offrir le même hommage à MONSIEUR GARSONNET, le vénéré doyen de la Faculté de droit, dont la mémoire reste chère à ceux qui ont eu à faire appel à son savoir et à son dévouement.



AVANT-PROPOS

En entreprenant cette étude, je ne me suis pas proposé de faire l'histoire extérieure du parti républicain sous la Monarchie de Juillet, ni de présenter un exposé abstrait des doctrines philosophiques professées par les républicains de cette époque. Il m'a semblé utile de suivre la formation et l'évolution de la doctrine républicaine en combinant les deux éléments. Dans ce but, je me suis attaché moins à l'étude des conceptions de la souveraineté nationale et des droits individuels qu'à l'examen des idées qui trouverent une expression plus immédiate, soit dans les projets de réformes préconisés par le parti, soit dans la tactique et dans la méthode d'action adoptées par les républicains. Je me suis appliqué ainsi à suivre de près l'évolution des doctrines politiques, notamment les idées du parti sur le gouvernement provisoire, sur le rôle de l'assemblée constituante, sur le suffrage universel et la portée sociale qu'on lui attribuait; sur la nature du régime représentatif et du gouvernement parlementaire; sur le principe de la séparation des pouvoirs, etc., etc. J'ai cru devoir attirer l'attention particulièrement sur la conception que le parti républicain se faisait du rôle et de la tâche de l'opposition, du droit à la résistance et de l'action révolutionnaire. J'ai fait une place très large aux doctrines sociales,

mais en les examinant dans la mesure où elles exercèrent une influence sur les doctrines politiques. J'ai été ainsi conduit à analyser les conceptions philosophiques qui eurent une action incontestable sur la formation de l'idéal politique et social du parti républicain, action dont je me suis efforcé de préciser l'étendue.

Grâce à cette méthode, il m'a semblé possible d'établir ou de préciser certaines affinités qui n'apparaissent pas suffisamment, par exemple, le lien entre le système saint-simonien et la doctrine de Proudhon, en passant par Pierre Leroux ; par exemple encore, l'influence certaine de la doctrine saint-simonienne sur Blanqui. De même, j'ai cru qu'on pourrait se rendre mieux compte des tendances de Louis Blanc en rattachant sa doctrine au mouvement inauguré par les sociétés républicaines.

Pour suivre mieux l'évolution des idées, je me suis attaché à étudier la formation de l'idéal politique et social des hommes qui, à mon sens, traduisaient les vœux et les aspirations des républicains dans les différentes phases de la doctrine républicaine.

En appliquant cette méthode à l'étude d'une évolution des idées politiques au cours d'une époque déterminée, j'ai suivi l'inspiration de mon maître, M. Esmein, qui professe l'Histoire du droit public français à la Faculté de droit de Paris et qui, dans ses *Eléments de droit constitutionnel*, si vite devenus classiques, a écrit les lignes suivantes : « C'est une vérité établie dans notre siècle par l'étude de l'histoire du droit, que,

chez un peuple progressif, les institutions nouvelles, successivement introduites, ne sont viables et durables qu'autant qu'elles se rattachent, par une transition largement ménagée, aux institutions antérieures qu'elles doivent remplacer. » (2^e édition, p. 432).

Cette vérité constitutionnelle a été souvent méconnue. On l'a rappelée parfois pour l'opposer au parti républicain. A son tour, il peut l'invoquer en montrant, dans l'évolution des idées politiques en France, l'acheminement des esprits vers l'idéal politique et social de la République. A ce titre, il faut reconnaître que le parti républicain a accompli, sous la Monarchie de Juillet, une tâche féconde, en travaillant à la formation de l'idéal qui est devenu le programme de la troisième République. Cet idéal, c'est celui de la fraternité, réalisé par la liberté et l'égalité.

Un mot en terminant pour adresser mes remerciements affectueux à M. Lucien Herr, qui a mis à ma disposition son vaste savoir et son temps en voulant bien se charger de relire mon travail.

Paris, 31 Janvier 1901.



PRÉFACE

Je présente bien volontiers au public le livre de M. Tchernoff. L'auteur est un des jeunes docteurs qui font le plus d'honneur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; son œuvre, sincère et scientifique, résume un grand labeur et une somme de recherches considérable. Elle me plaît pour plusieurs raisons.

Elle me plaît d'abord et surtout parce qu'elle est un Essai sur l'histoire des doctrines politiques, et que l'histoire des doctrines me paraît appelée à renouveler en partie l'histoire et la science du droit public. Dans le champ de l'histoire, elle est (jusqu'ici du moins) la plus nouvelle et la dernière floraison, encore imparfaitement épanouie, mais dont la fécondité puissante se fait déjà sentir.

L'histoire pendant longtemps a été presque uniquement l'étude des faits extérieurs, des événements belliqueux ou pacifiques, ce que nous appelons aujourd'hui l'histoire générale. Jusqu'au *xix*^e siècle l'histoire des institutions n'était guère étudiée que par les juristes; dans les pays où les mêmes institutions ayant duré très longtemps, comme en Angleterre et dans notre ancienne monarchie, il fallait remonter à leur origine, pour faire comprendre les règles subsistantes. Encore cette histoire était-elle le plus souvent faussée par les préjugés

enracinés, par les traditions infidèles mais bien établies, par l'insuffisance des recherches ; souvent aussi, plus ou moins consciemment, on substituait, aux vieux principes qui avaient présidé à la naissance d'une institution et que l'on ne comprenait plus, des idées modernes qui la rajeunissaient heureusement pour les besoins pratiques, mais la défiguraient quant à la vérité historique. D'autres, comme nos publicistes des xv^e et xviii^e siècles, cherchaient dans l'histoire des institutions des titres pour les États Généraux ou pour les Parlements avides de politique, ou des arguments pour soutenir soit les privilèges de la noblesse, soit les revendications du Tiers-État. Il existait bien de véritables érudits, qui consultaient les documents originaux et savaient en faire la critique ; mais ils se bornaient d'ordinaire à recueillir patiemment et à publier correctement les textes anciens. En dehors d'un public d'initiés fort restreint, ils ne songeaient point à faire connaître le résultat de leurs recherches ; ils ne parlaient point au grand public, pas même au public des lettrés.

Au xix^e siècle, l'histoire désintéressée et scientifique des institutions s'est fait une place très large et s'est peu à peu vulgarisée. Elle dépasse presque en importance et dans la faveur du public l'histoire des faits. Les historiens de profession s'y livrent avec ardeur et y ont apporté leurs méthodes rigoureuses et leurs instruments de précision, tout en étant trop souvent dépourvus de ces connaissances juridiques, qui composaient le seul et insuffisant bagage de nos vieux juristes-historiens, mais qui n'en sont pas moins indispensables

en pareille matière. De là des lumières nouvelles et de précieux enseignements. Les hommes d'État et les peuples ont pu apprendre que la volonté momentanée des hommes n'est point toute-puissante, que les institutions subissent des lois de développement en partie fatales et que, s'il est aisé, par des interventions imprudentes, de troubler et de retarder leur évolution, il est bien difficile de hâter leur éclosion définitive. Les juriconsultes de leur côté ont pu mieux connaître les règles qu'ils sont chargés de construire en système, lorsqu'ils ont pu en suivre la genèse historique et que les phases antérieures leur ont mieux fait comprendre l'état dernier du droit.

Mais l'histoire des institutions, c'est encore l'histoire des faits, en un certain sens; l'histoire, non plus des faits concrets et passagers, mais de réalités plus durables, dans lesquelles se résument l'activité et la vie des générations successives. On a abordé également un troisième ordre de l'histoire: l'histoire des doctrines. Celle-ci peut s'appliquer utilement à toutes les manifestations de l'esprit humain, à la religion, à la morale, au droit, aux sciences et aux arts. Elle est féconde surtout pour la science politique. En effet, parmi les éléments qui forment et transforment les institutions humaines, à côté des besoins qui s'affirment et des précédents qui s'enchaînent peu à peu, figure le travail d'un certain nombre d'hommes, qui dégagent lentement les idées destinées à devenir communes et les réduisent en corps de doctrines et en formules saisissantes. Durant la saison d'hiver, dans les plaines nues

et sous les branches dépouillées, se préparent, inaperçus, les germes et les sèves que fera éclater le printemps nouveau : ainsi, avant de s'imposer tout à coup par quelque révolution inopinée, les idées et les doctrines s'élaborent dans un état d'apparente stérilité. Quelques-unes cheminent sous terre ; mais, le plus souvent, elles vont à ciel ouvert. Seulement, tout en subissant progressivement leur puissance, les contemporains ne les discernent pas clairement, dans le vieux décor qui n'a pas encore changé. Parmi ceux mêmes qui forgent les mailles des doctrines nouvelles, s'il en est quelques-uns qui voient le but d'un œil clair et parfois prédisent la transformation qu'ils préparent et même la manière dont elle s'accomplira, beaucoup écrivent et parlent sans vision précise de l'avenir, ou même parfois avec des mirages devant les yeux. Tout cela cependant fait corps peu à peu ; car c'est une loi des œuvres collectives accomplies par les hommes que, travaillant pour la plupart sans la pleine conscience du but ou même en vue de buts divers, il se dégage pourtant de là une harmonie et un système. Puis, au hasard des événements, alors parfois qu'on s'y attend le moins, la doctrine ainsi élaborée entre subitement en maîtresse dans le domaine des faits et transforme les institutions. C'est alors l'histoire seule des doctrines qui peut faire comprendre l'histoire des faits. Sans elle la loi de continuité, qui domine le développement des institutions, recevrait le plus irréparable démenti.

C'est ainsi que s'explique la rénovation de 1789, cette révolution si prompte et si inattendue en appa-

rence, si longuement préparée en réalité. C'est par là qu'on peut comprendre comment en moins de trois années s'effondra le vieil édifice et naquit un Monde nouveau. Il y a près de trente ans, M. Félix Rocquain étudiait, au XVIII^e siècle, cette préparation, année par année et mois par mois, dans un livre qui reste un modèle : *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*. Et toutes les études postérieures, toutes les recherches que nous poursuivons sur les publicistes, petits et grands, du XVIII^e siècle, conduisent au même résultat.

Imprévue également était la Révolution de 1848, et vraiment inexplicable, pour celui qui se confine dans l'histoire des faits. Tout s'explique au contraire par l'histoire des doctrines : la Révolution de 1848, ses principes et jusqu'à ses procédés avaient été longuement préparés et comme arrêtés d'avance. C'est la démonstration que fournit M. Tchernoff, solide et détaillée. C'est un des principaux mérites de son livre, qui garde toute son originalité à côté de celui qu'a publié l'an passé M. Georges Weill sur *l'Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*. Ce dernier a surtout étudié la formation et l'action politique du parti républicain : c'est sa pensée que nous fait connaître M. Tchernoff.

Qu'il me soit permis de rappeler ici une troisième application de l'histoire des doctrines que j'ai tentée dans mes *Eléments de droit constitutionnel*. Je crois avoir montré et établi que nos lois constitutionnelles de 1875, ces lois qui n'aboutirent qu'après des efforts infructueux pour amener d'autres solutions, par des transac-

tions et des ententes entre divers partis, étaient fournies, pour tout ce qu'elles ont d'essentiel, par une doctrine antérieure, élaborée sous le second Empire. C'était celle surtout de monarchistes parlementaires, au premier rang desquels figuraient le duc de Broglie et Prévost-Paradol, qui entrevoyaient l'avènement inévitable de la République, à laquelle ils se résignaient, pour un temps ou pour toujours, et dont ils cherchaient à déterminer la Constitution future.

J'ai dit en commençant que le livre de M. Tchernoff me plaît par des côtés divers. Il offre cet intérêt particulier qu'il nous ramène vers l'âge premier et héroïque du parti républicain; il remet sous nos yeux ses luttes violentes ou pacifiques, et surtout ses généreuses aspirations. Dans un âge qui est celui du triomphe et de la possession, il est bon de raviver le souvenir des premiers jours, difficiles et féconds. Ce n'est point qu'il faille donner une bien grande attention aux reproches qui s'élèvent de divers côtés contre le parti républicain: de ce que, arrivé au pouvoir, il n'appliquerait pas intégralement les doctrines qu'il professait dans l'opposition. Le gouvernement républicain ne saurait échapper aux règles qui sont celles de tous les gouvernements, et il en est des partis comme des individus : les rêves du jeune homme, qui prennent aisément leur vol au-dessus des inévitables nécessités de la vie, ne sauraient asservir les actes de l'homme mûr. Il n'en est pas moins vrai que, par la longue possession du pouvoir, avec les lourdes responsabilités de chaque jour, un parti tend à perdre quelque peu de vue l'idéal qui a fait, pour une

bonne part, sa grandeur, sa force et sa fortune. Il est utile de ramener sa pensée aux jours de lutte et de propagande, où cet idéal brillait dans tout son jour. C'est ainsi que l'Église chrétienne, catholique ou protestante, tout en se différenciant de plus en plus de la primitive Église, n'a jamais cessé d'en rappeler les gloires et d'en exalter les vertus.

Enfin, le livre de M. Tchernoff est un témoignage en faveur de la jeunesse qui sort de nos Écoles. Je suis bien loin d'ignorer ou de méconnaître ses qualités ; et, en ce qui concerne particulièrement les Facultés de droit, je ne suis point de ceux qui croient que les études s'y sont affaiblies. Tout au contraire ; j'estime que nos bons étudiants, ceux qui remplissent nos amphithéâtres, nos salles de conférences et nos bibliothèques, sortent de nos Écoles avec une culture bien supérieure à celle qu'y recevaient leurs aînés ou leurs maîtres, il y a quelque trente ans. Nous ne valions pas, par nos connaissances acquises, les meilleurs des étudiants d'aujourd'hui ; j'en veux pour preuves les thèses de doctorat qui chaque année concourent pour les prix et les épreuves du Concours d'agrégation depuis quelques années, surtout dans quelques-unes de ses sections. Mais d'autre part, la plupart de ceux qui connaissent cette jeunesse studieuse et s'intéressent à elle, croient discerner en elle un esprit surtout pratique et quelque peu sceptique ; la flamme et la belle ardeur pour les pures idées semblent près de s'éteindre. Le livre de M. Tchernoff montre qu'il y a encore, pour continuer ce noble culte, des esprits, peut-être moins enthousiastes que jadis, mais mieux

informés sans être moins convaincus. Un poète de ce temps-ci, qui fut aussi un étudiant de notre Faculté de droit, M. Dorchain, a intitulé l'un de ses recueils de vers : *La jeunesse pensive*. C'est là une jeunesse qui me plaît fort, quand elle cherche à s'élever vers les hautes et fortes pensées, et je salue en M. Tchernoff l'un de ses représentants.

A. ESMEIN.

TABLE DES SOMMAIRES

AVANT-PROPOS	VII
PRÉFACE DE M. ESMEIN	XI
CHAPITRE PREMIER. — L'état des doctrines politiques à la veille de la Révolution de 1830.	
I. — Esprit révolutionnaire des partis politiques malgré leur haine de la Révolution.....	1
II. — Les idées des partis politiques sur la souveraineté, sur le régime représentatif, sur le gouvernement parlementaire et les lois d'exception.....	8
<i>a)</i> La Droite et la <i>Gazette de France</i>	8
<i>b)</i> Les doctrinaires : Royer-Collard, Guizot, <i>Le National</i>	13
<i>c)</i> Les libéraux de l'école de Benjamin Constant....	24
III. — Préparation des esprits à l'idée républicaine : Notion du gouvernement parlementaire ; réapparition de l'idée de contrat ; la maxime : le roi règne et ne gouverne pas ; <i>Le National</i>	29
IV. — Le parti républicain.....	34
<i>a)</i> Ses éléments.....	34
<i>b)</i> La formation de ses idées politiques (Sociétés et publications)	36
<i>c)</i> Sa tactique et ses alliances avec les autres partis.	36
CHAPITRE II. — Le parti républicain au moment de l'établissement de la Monarchie de Juillet.	
I. — Le parti républicain et la Charte.....	52
II. — Doctrines politiques et projets de réformes produits par les républicains le lendemain de la Révolution de juillet.....	58

III. — Les éléments du nouveau parti républicain : les républicains, les démocrates, les républicains démocrates.....	72
IV. — Les doctrines qui exercèrent une influence sur la formation de l'idéal politique et social des républicains sous la Monarchie de Juillet.....	80
a) Le babouvisme	86
b) La doctrine saint-simonienne.....	91
c) Pierre Leroux.....	102
d) Proudhon	109
e) Fourier.....	124
 CHAPITRE III. — L'action parlementaire du parti républicain.	
I. — Les trois fractions du parti républicain.....	128
a) Le parti républicain conservateur (Armand Carrel, de Cormenin.....	130
b) Le parti républicain opportuniste (Garnier-Pagès aîné, Armand Marrast et <i>Le National</i>).....	142
c) Le parti républicain démocrate (Arago, Ledru-Rollin, et la <i>Réforme</i>).....	157
II. — La tactique du [parti républicain parlementaire et ses alliances avec l'opposition dynastique. (Carnot et les Radicaux selon la Charte.....	170
III. — Lamartine et son évolution vers la République démocratique.....	191
IV. — Causes du discrédit du régime parlementaire sous la Monarchie de Juillet (politique de Guizot, Thiers). Opinion des contemporains.....	204
 CHAPITRE IV. — L'action des Sociétés républicaines.	
I. — Observations générales.....	222
II. — La société « Aide-toi », « l'Association pour la liberté de la presse », « l'Association pour l'instruction populaire ».....	226
III. — La société des « Amis du peuple ».....	236
1) Les chefs :	
Cavaignac.....	238



Trélat.....	247
Raspail.....	250
Blanqui.....	260
2) Analyse des doctrines de la société d'après ses publications.....	262
3) Son attitude envers les autres partis, sa tactique et l'influence des souvenirs de la Révolution.....	266
IV. — La société des « Droits de l'Homme ».....	272
1) Son credo et la déclaration des droits de l'homme de Robespierre.....	272
2) Les doctrines de la société d'après ses brochures.....	278
3) Son attitude envers les autres partis et sa tactique.....	286
4) Rupture définitive avec le gouvernement et les journées d'avril.....	292
V. — La société des « Droits de l'homme » à Lyon.....	298
VI. — Conclusion.....	301

CHAPITRE V. — Le développement du mouvement inauguré par les sociétés républicaines.

I. — Les doctrines républicaines du <i>Dictionnaire politique</i> , publié par MM. Pagnerre et Duclerc.....	307
II. — Dupont et la <i>Revue républicaine</i>	317
III. — Louis Blanc et la <i>Revue du Progrès</i>	321
IV. — Cabet.....	328
V. — Analyse d'un programme républicain sur la marche à suivre le lendemain d'une révolution triomphante.....	337

CHAPITRE VI. — L'action révolutionnaire du parti républicain et les sociétés secrètes.

I. — Les Chefs du mouvement révolutionnaire.....	342
a) Blanqui.....	342
b) Barbès.....	360
c) Bernard Martin.....	365
d) Huber.....	367
II. — Les sociétés secrètes.....	370
a) Les Légions révolutionnaires.....	388

b) Les Familles	380
c) Les Phalanges démocratiques	383
d) Les Saisons.....	385
e) La Société communiste et les Travailleurs éga- litaires.....	389
f) Les sociétés secrètes à Lyon	393
III. — Les régicides.....	400

CHAPITRE VII. — Le parti catholique républicain et démocrate et le mouvement anticlérical.

I. — Observations générales sur l'évolution du parti catholique.....	405
II. — Lamennais	407
III. — Buchez.....	422
IV. — Tactique du parti catholique.....	428
V. — Quinet, Michelet.....	431
VI. — Attitude du parti républicain dans la discussion sur la liberté de l'enseignement.....	449

CHAPITRE VIII. — Le parti républicain et la révolution de 1848.

I. — La démocratie et les partis politiques à la veille de la Révolution de février.....	454
II. — Les faiblesses des théories politiques des républi- cains et leurs conséquences.....	457
III. — De Tocqueville et ses prévisions dans l'ouvrage : <i>« De la Démocratie en Amérique »</i>	464
IV. — Conclusion sur le rôle du parti républicain en 1848.	468

ERRATA

- Page 65, ligne 15. — *Lire* : de la Société « Aide-toi », au lieu des « Amis du Peuple. »
- Page 102, ligne 25. — *Lire* : l'apparence », il se propose, au lieu de l'apparence. » Il se propose etc.
- Page 131, ligne 8. — *Lire* : Conventionnelle, au lieu de Constitutionnelle.
- Page 170, ligne 26. — *Lire* : et l'esprit de transaction, au lieu de : de l'esprit et transaction.
- Page 238, ligne 22. — *Lire* : « Aide-toi », au lieu des « Amis du peuple. »
- Page 314, note 2. — *Lire* : Billiard au lieu de Billault.
- Page 424, ligne 27. — *Lire* : bête au lieu de tête.
-

Voir à la fin de l'ouvrage la *Table bibliographique* où sont complétées les désignations parfois sommaires données dans le corps du livre.
